

Permis concernant la durée du travail octroyés

Permis de travail pour les jours fériés (art. 19 et 20a LTr)

- 15-002346 / 64954607
Spontis SA, 1580 Avenches
Dpt Approvisionnement-gestion logistique et dpt Service aux réseaux
Horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques
12 H
01.12.2015–30.11.2018 (Renouvellement)
- 15-002418 / 53050060
GENERALI Assurances Générales SA, 1260 Nyon
Centrale des appels pour la Suisse Romande / Front Office Claims,
IT Service Desk & Protection Juridique Fortuna: réception et traitement
des appels des clients et des filiales (drgt IT)
Besoin particulier de consommation
7 H, 10 F
21.09.2015–20.09.2018 (Nouveau permis)

Permis de travail de nuit (art. 17 LTr)

- 15-002245 / 54738343
SICPA SA, 1373 Chavornay
Fabrication des encres de sécurité
Horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
180 H, 79 F
01.10.2015–30.09.2018 (Renouvellement)

Permis de travail de nuit (sans alternance avec un travail de jour) (art. 17 LTr)

- 15-002028 / 14916140
Consortium PGM C, 2900 Porrentruy
Tunnels du Mont Terri et du Mont Russelin: Direction du chantier et travaux
de génie civil, mandat de l'Office fédéral des routes pour la mise à niveau
des installations de ventilation
Horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques
30 H
01.08.2015–01.12.2017 (Nouveau permis)

**Permis de service de piquet (travail de nuit et du dimanche)
(art. 14 et 15 OLT 1)**

- 15-002345 / 64954607
Spontis SA, 1580 Avenches
Services aux réseaux: intervention de support logistique lors de dérangement sur les réseaux électriques (distribution d'énergie électrique) de leurs clients
Horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques
8 H
01.12.2015–30.11.2018 (Renouvellement)
- 15-002254 / 65152519
Tupperware Products, Inc. Wilmington, Fribourg Branch, 1700 Fribourg
Département informatique: intervention de dépannage lors de problèmes techniques sur les équipements, réseaux et applications IT
du groupe Tupperware Products Inc. dans le monde.
Horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques
7 H
01.09.2015–31.08.2018 (Renouvellement)
- 15-002432 / 67887431
Ginox SA, 1816 Chailly-Montreux
SAV: intervention de dépannage lors de problèmes techniques
sur les installations/équipements de leurs clients
Horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques
10 H
01.12.2015–30.11.2018 (Renouvellement)

Permis de service de piquet (travail du dimanche) (art. 14 et 15 OLT 1)

- 15-002095 / 50136944
Vetrotech Saint-Gobain (International) AG Succursale Romont, 1680 Romont FR
Dpt/service technique: intervention de dépannage lors de problème technique
sur les infrastructures du site et les installations de production
Horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques
4 H
20.07.2015–19.07.2018 (Nouveau permis)
- 15-002094 / 60261828
Harry Winston SA, 1228 Plan-les-Ouates
Informatique: dépannage en cas d'urgence
Horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques
3 H
01.08.2015–31.07.2018 (Nouveau permis)

Permis de travail du dimanche et durant les jours fériés (art. 19 et 20a LTr)

- 15-002251 / 45543774
Alcon Pharmaceuticals Ltd, 1700 Fribourg
Support informatique: maintenance et releases au data center (IT)
pour la zone Europe, Middle East et Africa
Horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques
1 H, 1 F
16.10.2015–15.10.2018 (Renouvellement)
- 15-002155 / 64948273
Demo Scope Genève SA, 1204 Genève
Laboratoire téléphonique / hotline de soutien: l'Office fédéral de la statistique
pour le recensement fédéral de la population
Besoin particulier de consommation
2 H, 2 F
10.01.2016–30.06.2018 (Nouveau permis)
- 15-002412 / 73315493
TIMELAB – Fondation du laboratoire d'horlogerie et de microtechnique
de Genève, 1227 Les Acacias
Laboratoire: contrôle en vue de la validation et certification pour la norme
chronomètre (ISO 3159) des montres
Horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques
3 H, 2 F
01.12.2015–30.11.2018 (Renouvellement)

(H = hommes, F = femmes, J = jeunes gens)

Voies de droit

Conformément aux art. 44 ss PA ces décisions peuvent être attaquées devant le Tribunal administratif fédéral, Kreuzackerstrasse 12, Case postale, 9023 Saint-Gall, dans les 30 jours à compter de la présente publication. Le mémoire de recours doit être présenté en deux exemplaires, il indiquera les conclusions, les motifs et les moyens de preuve et porter la signature du recourant ou de son mandataire.

Toute personne ayant qualité pour recourir peut consulter les pièces sur rendez-vous pendant la durée du délai de recours, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie, Conditions de travail, Protection des travailleurs (ABAS), Holzikofenweg 36, 3003 Berne (téléphone 031 322 29 48).

13 octobre 2015

Secrétariat d'Etat à l'économie:

Direction du travail